

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLONÉPARAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant :

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

ANNONCES :

Première insertion..... 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Projet de loi sur l'agriculture dans la Province de Québec; discours-programme de l'Honorable Premier Ministre, Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics.

Causerie Agricole : L'élevage des animaux domestiques; l'élevage du bétail est une des parties les plus importantes de l'exploitation agricole, et le Gouvernement de la Province de Québec désire prendre les moyens nécessaires pour en assurer le succès.

Sujets divers : Fâcheux effets de la routine en agriculture.—Les difficultés agricoles.—Effets de la bonne culture sur les plantes.—Les terres vierges.—Importance des engrais en agriculture.—Causes de ruine chez un grand nombre de cultivateurs.—Bénéfices de l'engraissement du bétail.—Nécessité de restituer à la terre une partie de ses produits.—Agriculture : Du transport des ruches.

Choses et autres : Protection à l'agriculture.—Choix des semences pour la culture des céréales.

Recettes : Les maux de dents.—Moyen de rétablir la viande fraîche.

Vente de graines de jardin par Hector A. Proulx, gérant de la "Gazette des Campagnes."—Les lecteurs de la Gazette des Campagnes ont dû recevoir un catalogue des différentes graines en vente par notre Gérant, comme agent de la maison de M. D. M. Ferry & Cie. Nous prions nos abonnés qui auraient besoin de graines, de ne pas tarder à en faire la commande le plus tôt possible, afin qu'ils n'éprouvent aucun retard dans leur réception. Les lettres de demandes de graines devront être adressées à

HECTOR A. PROULX,
Ste Anne de la Pocatière, P. Q.

Venant d'être imprimé et en vente au Bureau de la Gazette des Campagnes :

LE PARFAIT MARÉCHAL EXPERT MODERNE, manuel complet de l'amateur et du marchand de chevaux, de l'artiste vétérinaire et du maréchal ferrant, ouvrage extrait des meilleurs auteurs anciens et modernes; mis en ordre et complété par M. Marcellin, artiste vétérinaire. Prix : 35 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par Ls N. Gauvraon, écrivain, N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition.—Prix, 10 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Projet de loi sur l'agriculture dans la Province de Québec.—Nous avons eu l'heureuse chance d'assister à une séance du Conseil Législatif où il a été question de ce projet de loi qui a reçu la sanction unanime des honorables Conseillers Législatifs, et qui devra être pris en considération par les membres de l'Assemblée Législative, dans le cours de la semaine prochaine. Nous ne pourrions mieux en faire connaître la teneur aux lecteurs de la Gazette des Campagnes, qu'en publiant le remarquable discours de l'Hon. Premier ministre, M. Ross, lors de la présentation de son projet de loi sur l'agriculture, et que nous empruntons au *Courrier du Canada*.

Nous faisons précéder ce discours, des appréciations de M. Chs Rouleau, assistant rédacteur du *Courrier du Canada*, qui ont aussi leur importance.

Cette question étant d'un si grand intérêt pour la classe agricole, que nous avons cru nécessaire de publier tous les discours prononcés par les honorables Conseillers Législatifs, à l'appui de ce projet de loi.

Voici le compte-rendu de ces délibérations que M. Rouleau a publié presque textuellement dans le *Courrier du Canada* :

"L'honorable premier-ministre de cette province, le Dr Ross, a prononcé hier (16 avril) au Conseil Législatif un discours qui sera bien accueilli par tous les cultivateurs et par tous ceux qui aiment à encourager l'art agricole. C'est un véritable discours-programme—nous le publions dans le compte-rendu du Conseil Législatif.

"Le premier-ministre a expliqué longuement les mesures que le gouvernement se proposait de faire adopter pendant cette session, pour améliorer le sort de la classe agricole et faire disparaître petit à petit la routine, qui a produit jusqu'à présent des résultats désastreux.

"En tête du projet soumis au Conseil, nous voyons figurer la formation de compagnies à fonds social

pour le succès des expositions provinciales, à l'instar de celles qui existent déjà dans la province d'Ontario et qui ont donné les plus grands avantages à la classe agricole. Si l'essai de ces compagnies, qui ne coûteront pas un sou de plus à la province, ne répond pas à l'attente du gouvernement, celui-ci sera maître de leur enlever le contrôle des expositions, quand il le voudra, et de le remplacer par un comité permanent d'expositions.

"L'argent qui est voté aujourd'hui pour les expositions et pour les différentes sociétés d'agriculture sera dépensé pour cette fin et ne retombera pas dans le coffre public si l'on ne remplit pas les engagements voulus, comme cela se pratiquait jusqu'à ce jour. Cet argent sera distribué en parts égales aux sociétés qui se conformeront aux règles prescrites par le département et le Conseil d'agriculture. Ce sera un encouragement puissant donné à nos sociétés qui travaillent au progrès de l'agriculture.

"Un crédit sera consacré à l'enseignement agricole; c'est à dire que le gouvernement se propose de mettre en vigueur le système des conférences agricoles partout où le besoin s'en fera sentir, dans toutes les localités où l'on voudra s'instruire.

"Le gouvernement continuera de favoriser d'une manière toute spéciale les beurrieres, les fromageries et nos écoles d'agriculture, ces trois facteurs qui contribuent si puissamment à la prospérité de la province de Québec. Pour augmenter le nombre des élèves dans nos écoles d'agriculture, le premier ministre a décidé d'attacher une beurrierie et une fromagerie à chaque école et de rémunérer le travail des élèves. Un crédit sera demandé pour ces deux fins pendant la session actuelle.

"Le projet de loi soumis au Conseil par l'honorable premier ministre, renferme encore d'autres améliorations importantes pour notre agriculture.

"Ce ne sont pas des changements radicaux, comme l'a déclaré le Dr Ross, mais les mesures qu'il propose d'introduire dans l'art agricole produiront un grand bien et seront bien vues, nous l'espérons, par tous les cultivateurs de cette province.

"Il n'y a pas de doute que ce projet de loi recorra l'appui unanime des deux chambres.

"L'honorable premier ministre mérite les félicitations les plus sincères pour le zèle qu'il déploie pour le progrès de l'agriculture en cette province et pour l'intérêt qu'il porte continuellement à la classe agricole.

"L'honorable M. Ross propose la deuxième lecture du projet de loi intitulé: "Acte pour amender les lois concernant le département de l'agriculture et des travaux publics."

"L'honorable premier-ministre explique à peu près en ces termes l'objet de ce projet de loi:

Avant de demander l'adoption du projet de loi en question, la chambre me permettra sans doute de donner quelques explications sur la nature et le résultat des amendements projetés. Ces amendements peuvent paraître de peu d'importance, et ils le sont en effet; mais ils auront des résultats avantageux pour l'agriculture et pour l'intérêt de la province toute entière.

Le premier amendement ou paragraphe de la loi projetée a trait aux expositions provinciales et régionales. Depuis un grand nombre d'années, tout le monde a pu constater que ces expositions avaient produit de bons résultats parmi la classe agricole, mais en même temps un résultat désastreux sous le rapport financier. On a remarqué à chaque exposition un déficit de plusieurs millions de piastres.

Nous nous proposons par la loi actuelle de faire disparaître le règne des déficits tout en procurant de grands avantages à la classe agricole. Ce n'est pas une invention que nous voulons inaugurer; si le système projeté est nouveau pour la province, il ne l'est pas pour le pays. Car ce système existe dans la province d'Ontario et a obtenu le succès le plus complet. En consultant le projet de loi soumis à cette chambre, on voit qu'il s'agit de fonder des compagnies à fonds social et de leur donner le pouvoir d'organiser et de gérer les expositions à leurs propres frais. Nous obtiendrons par ce moyen les plus heureux résultats sans imposer de nouvelles dépenses au gouvernement. Dans le cas d'insuccès, le gouvernement aura le pouvoir d'organiser un comité permanent d'expositions agricoles et industrielles provinciales. Le comité actuel a donné sa démission, mais le commissaire de l'agriculture a cru devoir la refuser et le maintenir en existence, afin d'avoir une organisation toute prête si une compagnie à fonds social échouait dans son entreprise ou ne donnait pas les résultats voulus. Le comité pro-minent d'expositions a passé une résolution dans laquelle il déclare que la meilleure méthode pour réussir dans les expositions serait de créer une association industrielle et agricole sur le même pied que celles que nous remarquons dans les autres villes du Canada, comme à Toronto par exemple. (L'honorable premier ministre donne lecture de cette résolution). Le comité se prononce en faveur de ce système après cinq ans d'expérience et quatre expositions provinciales.

A cette opinion, je puis ajouter la suggestion faite par M. Stevenson, qui a été envoyé aux Etats-Unis, avec M. E. A. Barnard, pour étudier le meilleur moyen de faire des expositions agricoles. Ce monsieur a fait rapport que, "d'après l'expérience acquise aux Etats-Unis, les meilleures expositions sont celles qui sont contrôlées par une compagnie à fonds social."

Ces informations prises à bonne source suffisent pour convaincre cette honorable chambre que nous devons adopter ce nouveau système et sortir instantanément de la routine désastreuse dans laquelle nous avons vécu jusqu'à ce jour. Il s'agit tout simplement de prouder des arrangements avec des compagnies pour nos expositions provinciales, qui, comme je l'ai dit plus haut, n'entraîneront aucune nouvelle dépense pour le gouvernement. Il s'agirait aussi de transférer à ces compagnies l'usufruit et la jouissance des terrains et édifices publics affectés à l'usage des expositions. Cette législation est du ressort de l'Assemblée législative, puisqu'elle comporte une question de denier public.

Le deuxième paragraphe pourvoit à l'établissement de livres de généalogie pour les différentes races d'animaux, mais plus particulièrement pour la race canadienne.

Le projet de fonder des livres de généalogie me paraît très avantageux. En effet, il est très important de connaître les meilleures races, de prendre des mesures, comme le dit la loi projetée, pour découvrir et faire connaître les meilleures vaches laitières de la province, soit au moyen de concours généraux, soit au moyen d'épreuves individuelles. Il est constaté par des hommes compétents qu'on a créé des races dans différents pays. Je ne vois pas pourquoi la race canadienne ne prendrait pas rang parmi les autres races. D'après ma connaissance personnelle, je n'hésite pas à dire que, si la race canadienne recevait les soins voulus, elle serait bien supérieure aux autres races. Je ne demande pour cette race que ce que l'on fait pour les autres, et je suis convaincu qu'elle nous dédommagera amplement des sacrifices que nous ferons en sa faveur.

Dans le deuxième paragraphe, nous voyons qu'il est question d'un "livre d'or." Ce n'est pas de l'or en barre, mais ça viendra. Ce livre servira à nous faire distinguer non seulement les races, mais les meilleurs sujets entre les différentes races; car dans ce registre spécial, on entrera les produits en lait et en beurre et tous les résultats obtenus. Cette clause de la loi nous mettra en demeure de faire un choix judicieux.

Lorsqu'un fermier aura une vache ou des vaches—c'est encore mieux—qu'il considèrera de qualité supérieure, et s'il veut faire valoir tous les avantages de son animal, il recourra aux moyens que lui suggère cette loi. Avec l'aide du livre d'or il prouvera que sa vache a donné telle quantité et telle qualité de lait pendant tel temps. On appréciera les descendants de cet animal à leur juste valeur, et l'on créera une nouvelle race qui donnera beaucoup de profits. Ce livre est destiné à faire beaucoup de bien. C'est un petit moyen qui aura de grands résultats.

Le troisième paragraphe prescrit aux membres des sociétés d'agriculture de tenir, au moins deux fois par année, des assemblées de paroisse ou de canton convoquées et présidées par le plus ancien directeur. Nous obligerons donc les sociétaires à se réunir deux fois par année et nous soumettrons à leur examen des questions qui seront préparées par le département d'agriculture, sur des sujets pratiques et intéressant au plus haut degré le cultivateur. Nous espérons retirer de ces réunions d'excellents résultats.

D'après le quatrième paragraphe du projet, une somme annuelle de cinquante mille piastres sera affectée à même le fonds consolidé du revenu au paiement de cette allocation. Actuellement le montant n'est pas défini par la loi. Nous payons telle somme à telle société et telle somme à telle autre société, suivant qu'elle a ou n'a pas rempli les engagements voulus. La somme annuelle atteindrait bien le chiffre de \$50,000; mais plusieurs compagnies ne sont pas parfaitement organisées ou elles ne se conforment pas aux règlements. Alors les sommes qui leur étaient allouées retombent dans le trésor public—cela n'a pas fait de dommage au trésor, mais les crédits accordés sous le titre d'agriculture n'obtiennent pas tout de même le but que l'on veut atteindre.

En même temps, le projet de loi affecte un crédit à l'enseignement agricole. Il sera fait une retenue de dix-huit pour cent sur le crédit total de \$50,000, que ce crédit soit réclamé en entier ou non. Je propose donc que ce pourcentage soit pris sur la somme votée, mais non sur la somme dépensée; car nous avons vu, il y a un instant, que plusieurs sociétés d'agriculture n'étaient pas toujours en état de réclamer leurs subventions. Il existe des comtés qui faute d'organisation suffisante, ne réclament pas de subsides, tandis qu'il y a des sociétés qui ne se conforment pas aux règlements du Conseil d'agriculture; et nous avons observé, dans ce dernier cas, que les octrois ont été refusés pendant un laps de temps assez considérable. Le département de l'agriculture n'a pas agi en général avec rigueur à l'égard des sociétés d'agriculture, et il ne se propose pas de se montrer d'une trop grande sévérité; mais il est arrivé et il peut arriver encore que le commissaire d'agriculture donne l'ordre de retrancher les crédits aux infracteurs.

Ces sommes retenues retournaient au trésor public d'après l'ancien système, mais à l'avenir ce montant sera distribué en parts égales entre les sociétés qui se seront conformées aux règlements. Nous punirons par ce moyen les sociétés rebelles et nous récompenserons celles qui montrent de la bonne volonté et de l'énergie pour le développement de l'agriculture.

Voilà, aussi brièvement que possible, la portée de la loi qui est soumise à la considération de cette honorable chambre. Ce ne sont pas des changements radicaux que je propose. Il est admis et reconnu que, dans le pays, le peuple est essentiellement conservateur. Nous devons par conséquent procéder graduellement et nous borner à des améliorations qui finiront par détruire le règne de la routine. La mesure ne semble pas être d'une très grande importance, mais elle produira d'heureux résultats dans toute la province.

Le gouvernement est déterminé à favoriser de toutes ses forces les fabriques de beurre et de fromage et les écoles d'agriculture. Nos écoles d'agriculture, surtout doux, ne sont pas assez fréquentées. Pour augmenter le nombre des élèves, je me propose de demander, pendant cette session, un crédit qui sera consacré à rémunérer le travail des élèves. Le gouvernement se propose aussi d'ajouter une fabrique de beurre et de fromage à chaque école. C'est encore un moyen d'augmenter le nombre des élèves de nos écoles d'agriculture. Un crédit à cet effet sera voté, je l'espère, pendant la session actuelle. On a ri des bougeries et des fromageries, mais on comprend aujourd'hui que cette industrie est une des meilleures, sinon la meilleure dans toute la province de Québec.

Outre le montant affecté pour cette amélioration dans nos écoles d'agriculture, je demanderai au parlement une certaine somme pour encourager les conférences agricoles. Je n'ai pas l'intention d'imposer des conférences dans les localités qui n'en voudront pas—car il n'est jamais bon de mener un chien à la chasse à coup de bâton—mais j'enverrai des conférenciers où l'on m'en demandera. Je veux être en position de répondre aux besoins des différentes paroisses qui désirent s'instruire en fait d'agriculture.

Voilà, honorables messieurs, ce que le gouvernement actuel veut faire pour encourager l'agriculture. J'ai l'espoir que la Chambre donnera son plus ferme appui à cette mesure et qu'elle aidera le gouvernement dans l'entreprise, je pourrais dire nationale, qu'il se propose de conduire à bonne fin.

Je demande donc la deuxième lecture du projet de loi.

L'honorable M. ARCHAMBAULT.—J'ai écouté avec plaisir les remarques qui viennent d'être faites et je félicite cordialement l'honorable premier ministre. Il a fait un exposé clair et détaillé, et celui qui n'aurait pas lu le projet de loi auparavant serait maintenant parfaitement au fait de la question. L'honorable premier ministre dit que ce projet ne renferme aucun changement radical, je ne suis pas tout à fait de son opinion. Cette formation de compagnies à fonds social est un changement radical qui tend à détruire notre conseil d'agriculture.

Ces compagnies seront composées de spéculateurs. On dit qu'il en existe dans les autres provinces et qu'elles produisent de bons résultats. Je ne suis pas prêt à me prononcer là-dessus, car je n'ai pas eu le temps de prendre suffisamment connaissance du projet de loi qui vient d'être distribué à cette chambre; et comme il y a plusieurs articles qui demandent une sérieuse considération, je prierais le premier ministre de remettre la seconde lecture à demain. De la sorte les honorables conseillers auront le temps d'étudier cette loi.

L'honorable M. Ross remercie l'honorable conseiller des bonnes paroles qu'il vient de lui adresser et consent avec plaisir à remettre la deuxième lecture à demain.—(A suivre.)

CAUSERIE AGRICOLE

L'ÉLEVAGE DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Les animaux domestiques, leur nourriture, l'élevage du bétail et la bonne direction à donner à ces produits sont de première importance en agriculture. Partout où les fourrages abondent et où ils sont de bonne qualité, la fabrication du beurre et du fromage, le commerce des élèves pour la viande de boucherie, des bêtes de trait, des moutons, etc., présente de grands avantages aux cultivateurs. Or partout on peut jouir de ces avantages si l'on s'en donne la peine par de bons soins et en se procurant la plus grande quantité de bon fourrage et des bestiaux de choix.

Si tels sont les avantages des produits fourragers et du commerce des bestiaux comme de l'exploitation du beurre et du fromage de la part de ceux qui se livrent à la culture, il importe que ce commerce, ces produits reposent sur des données sûres et positives, qui en rendent la direction et la production faciles. Malheureusement à l'égard d'un trop grand nombre de cultivateurs, il y en a que trop qui sont arriérés sur cette partie essentielle de l'économie rurale; là, comme partout ailleurs, ils ne connaissent d'autres règles, d'autre direction que celle de la routine.

Les premiers soins du cultivateur qui désire tirer parti avantageux de son exploitation, doivent tendre à se procurer abondance de bon fourrage sur sa propre terre; cette obligation de rigueur une fois remplie, il doit faire choix des meilleures races de bestiaux pour peupler ses écuries. Ce choix doit reposer sur les qualités lactières de ses vaches pour la fabrication du beurre et du fromage, sur des bêtes de belles formes et de facile engrais si elles sont destinées à la boucherie, etc. Ce sont surtout les animaux destinés à se reproduire qui doivent briller par les formes et les qualités de leur spécialité. Ces qualités sont essentielles pour que leurs produits ne laissent rien à désirer.

Tous les avantages de l'élevage et du commerce des bestiaux doivent s'obtenir au meilleur compte possible, sans toutefois ne jamais lésiner sur les prix d'achat; car ce qui est bon n'est jamais trop payé, pendant de l'argent employé à acquérir de mauvaises choses et de mauvais bestiaux est toujours mal employé. Lésiner sur la nourriture, qui doit toujours

être abondante et de bonne qualité, si l'on veut obtenir de bons produits et de belles formes, est la plus désastreuse de toutes les fausses spéculations. Cependant cette abondance de nourriture ne doit pas être de la prodigalité. Ici, comme partout ailleurs, il faut rester sur la ligne du juste milieu, la seule bonne à suivre.

Les soins d'hygiène, comme nous l'avons souvent répété, doivent surtout fixer l'attention des cultivateurs. Un logement commode, bien aéré et bien tenu, est un des premiers besoins pour la santé des animaux domestiques; les écuries et les étables bien construites doivent toujours être élevées au-dessus du sol de la terre, pour que les urines ne puissent séjourner sur le pavé de l'écurie. La litière doit être souvent renouvelée; enfin, rien ne doit manquer pour que l'écurie ou l'étable soit aussi salubre que possible.

Tous les soins de nourriture et d'entretien à donner aux produits animaux exigent, de la part des cultivateurs, une sérieuse et constante attention, une vigilance de tous les jours. En agriculture, il n'est point de petites choses, parce que là les plus grandes naissent des plus petites; ce n'est que par une sollicitude et une attention constante donnée aux moindres détails que l'on arrive à des résultats avantageux.

Dans une écurie ou une étable malsaine, mal tenue, mal éclairée, mal aérée, avec une mauvaise nourriture, pas assez ou trop abondante, non-seulement on n'obtiendra jamais de bons bestiaux, mais on éprouvera encore des pertes considérables par la mortalité.

Il est bon ici, de rappeler comment agissent actuellement un trop grand nombre de cultivateurs, sous l'empire de la routine. Veulent-ils augmenter le troupeau de leur bétail, ils n'achètent pas les plus jolies et les meilleures bêtes, mais ils achètent, sous prétexte d'économie, ce qu'il y a de meilleur marché après avoir vendu la meilleure bête de leur propre troupeau: peu leur importent les formes, les qualités, les difformités même; rien de tout cela ne les inquiète, soit qu'ils achètent pour élever, reproduire ou pour le travail; ils s'occupent peu de l'avenir, des services, des avantages, des bénéfices plus ou moins grands qu'ils peuvent retirer des formes physiques, de la force des animaux, et des qualités propres à la graisse; ils ne voient dans ce moment décisif que la piastre en moins qu'ils auront à sortir de leur bourse.

De retour à la ferme, ils mettent ces animaux chétifs, difformes, dans les conditions les plus défavorables, soit pour le logement, soit pour la nourriture; quant aux soins d'hygiène, ils ne savent même pas ce que cela veut dire; ils sont en cela, comme en tout, tellement avouglés sur leurs propres intérêts, qu'ils ne se doutent même pas qu'en achetant à très bon compte des bêtes sans qualités ni formes, ils seront le plus souvent, pour ne pas dire toujours, forcés de revendre à perte, après avoir consommé leurs fourrages, perdu leur temps, le fruit de leurs peines et bien d'autres choses encore; car, en agriculture, les fausses spéculations entraînent toujours des pertes incalculables; c'est de cette ignorance, de cette parcimonie et de cette insouciance incurie que naissent les mauvais produits et les laides formes de grand nombre de nos animaux.

Mais nous diront ces cultivateurs imprévoyants et si peu soucieux, "comment se procurer les éléments

qui nous manquent pour nous livrer à l'élevage du bétail d'une manière profitable? nous n'avons pas suffisamment de fourrage, et l'argent nous manque pour acheter un bétail de choix." Faites ce que fait votre voisin qui s'enrichit par la culture de sa terre; qui porte à la fromagerie une quantité considérable de lait, le double même de ce que vous portez vous-même avec le même nombre de vaches; soignez mieux vos pâturages et vos prairies où la marguerite y abonde sans que vous songiez à vous en débarrasser. Ce qui fait la fortune de votre voisin peut aussi faire la vôtre, puisqu'il se trouve placé dans les mêmes conditions que vous; faites trêve à la routine, et nécessairement vous réussirez.

La clef du succès dans l'élevage du bétail, n'est pas un secret pour personne; tous peuvent y atteindre, s'ils veulent s'en donner la peine. L'instruction agricole, l'esprit d'observation et le calcul: voilà les moyens à prendre pour arriver au succès, dans l'élevage du bétail. En dehors de cela, inutile de songer d'arriver au véritable progrès, au point de vue de l'élevage du bétail.

Le Gouvernement de la Province de Québec l'a tellement bien compris, qu'il propose actuellement de nouveaux changements à la loi concernant l'agriculture. Ces changements ont reçu la sanction de tous les honorables membres du Conseil Législatif, et d'ici à quelques jours ils devront être soumis à la considération de MM. les députés de l'Assemblée Législative. D'après ces changements, le travail des élèves de nos écoles d'agriculture devra être rémunéré, en accordant, nous le supposons, des primes en argent aux plus méritants de ces élèves, par leur travail et le succès qu'ils auront obtenu dans les différentes branches d'enseignement: l'esprit d'émulation, voilà ce qu'il faut à la jeunesse de nos campagnes, pour qu'elle entre vaillamment dans la voie du progrès agricole.

Non seulement les jeunes gens bénéficieront de l'enseignement agricole, mais la masse des cultivateurs réunis en cercles agricoles ou formant partie de nos sociétés d'agriculture, pourront assister à des conférences agricoles qui leur seront données, lorsqu'ils en feront la demande au Département de l'agriculture de la Province de Québec: c'est par ce moyen que nous mettrons l'agriculteur à même de cultiver avec connaissance de cause, que nous le mettrons en moyen de simplifier son travail, d'améliorer le sol et d'obtenir d'abondants produits de la terre. A l'occasion de ces conférences agricoles, on semble vouloir tracer d'avance le rôle qu'auront à remplir ces conférenciers, leur dicter un programme plutôt pratique que théorique dans l'enseignement qu'ils auront à donner. Sachons d'avance que la théorie agricole est l'auxiliaire obligé de la pratique agricole, et que l'on ne peut s'en éloigner, si nous voulons arriver à bonne fin. On ne doit pas supposer les conférenciers agricoles être des charlatans en agriculture, mais plutôt des hommes convaincus des fatales conséquences de la routine qui n'a d'autre cause que l'ignorance dans laquelle se complaisent un trop grand nombre de cultivateurs; les enseignements des conférenciers agricoles doivent être acceptés sans défiance, mais comme venant d'hommes vivement intéressés à promouvoir le progrès agricole, nous supposons qu'on ait choisi,

comme conférenciers, des hommes tout à fait compétents au point de vue de la théorie et de la pratique agricoles.

L'espace nous manque, pour pouvoir apprécier les remarquables discours des honorables Conseillers Législatifs, que nous publions dans les deux numéros de la *Gazette des Campagnes* que nos lecteurs recevront cette semaine, à l'occasion du programme agricole de l'Hon. Premier Ministre, M. Ross; mais nous y reviendrons à la suite des délibérations de l'Assemblée Législative qui se feront à ce sujet et qui seront discutées au point de vue du plus pur dévouement à la cause agricole, nous n'en doutons pas.

Fâcheux effets de la routine en agriculture.

En agriculture, la routine est un mal bien funeste, un écueil bien terrible, que nous devons essayer de combattre par tous les moyens possibles. Dans ce cas, ceux qu'il faut essayer d'atteindre plus particulièrement, est la jeunesse de nos campagnes qui se destine à poursuivre la vocation agricole: et le moyen se trouve dans un enseignement agricole par nos écoles d'agriculture. Ceux qu'il ne faut pas négliger non plus, ce sont les cultivateurs adultes qui ne manquent pas d'intelligence, mais qui croient qu'en fait de culture ils n'ont rien à apprendre, tandis que la vie d'un homme ne pourrait suffire, s'il lui fallait étudier tous les secrets de la science agricole; et le moyen de les atteindre, de les intéresser à cette belle et noble cause de la culture des champs, c'est d'organiser partout dans nos campagnes des cercles agricoles; c'est de leur faciliter la lecture des journaux agricoles qui sont tout dévouement à les amener dans la voie du progrès agricole. D'un autre côté, il ne faut pas que le dévouement et les sacrifices soient tout d'un côté, il faut que les cultivateurs y apportent aussi leur précieux et leur généreux concours, en se mettant résolument à l'œuvre pour arriver à bien; il faut que ceux qui ont mission spéciale de favoriser le progrès agricole y apportent leur part d'appui et de protection, en favorisant par tous les moyens possibles la publication des journaux agricoles, afin que ceux-ci puissent efficacement remplir la mission dont ils sont chargés, et qu'ils n'aient pas à faire des sacrifices qui les obligent à crier famine, parce qu'ils ont poussé trop loin l'esprit de sacrifice et de désintéressement.

Heureusement qu'en haut lieu, notamment parmi les députés de l'Assemblée Législative, on sait reconnaître l'utilité des journaux agricoles, et nous leur en rendons ici le témoignage, par le bel exemple qu'ils viennent de donner. Nous ne citerons pas ici les noms de ces députés, nous nous contenterons de dire qu'un grand nombre se sont rendus en députation chez l'Hon. Premier Ministre et Commissaire de l'agriculture, M. Ross, pour lui demander que l'on accorde à la *Gazette des Campagnes* un subside annuel de \$1,000. Tous les amis de notre journal, tous les amis dévoués à la cause agricole, la presse Canadienne qui profite si largement de nos écrits par de nombreuses et fréquentes reproductions, applaudiront certainement à cette généreuse démarche de leur part. Quant à nous, nous les remercions d'avance de tout cœur, et nous leur en témoignerons notre reconnaissance par un redoublement de zèle dans la mis-

sion que nous poursuivons, parce que c'est une sanction généreuse de notre travail, aussi modeste qu'imparfait, mais fait avec courage et bonne volonté.

Nos lecteurs nous pardonneront cette discrétion, mais nous ne pouvons taire cette sympathie de la part de nombreux députés de l'Assemblée Législative à l'égard de la *Gazette des Campagnes*.

Trop souvent on se plaint que l'agriculture ne paie pas. Cependant nous le dirons pour la centième fois, et nous ne cesserons de le répéter, ce sont les influences funestes de la routine qui rendent nuls les travaux et les sacrifices que font les cultivateurs pour faire prospérer l'agriculture; ce sont ces mêmes tendances routinières qui font que la misère règne où devrait régner l'abondance.

En agriculture, la routine est consacrée par l'usage, l'ignorance; elle est la seule règle scrupuleusement suivie par un trop grand nombre de cultivateurs; ils s'abandonnent à elle, à ses ruineux résultats, parce qu'ils ne connaissent et ne veulent rien connaître de mieux.

Quels grands services rendraient à notre pays ceux qui parviendraient à prouver à ces cultivateurs obstinés que la routine est le plus grand de tous les fléaux, la source féconde de la misère; qu'y renoncer serait amener l'abondance au sein de leur famille.

La routine chez le cultivateur, est un péché originel qui ne peut être effacé que par le baptême de l'enseignement agricole chez les jeunes gens, et par les conférences agricoles pour les adultes. Comme nous le disions plus haut, le principal remède se trouve dans nos écoles d'agriculture, dans les cercles agricoles et la lecture des journaux qui traitent d'agriculture; il n'y a pas à sortir de là, car en dehors de cela, tout ne serait que tâtonnements, et les cultivateurs ne cesseraient de jeter le haut cri: l'agriculture ne paie pas.

Les difficultés agricoles.

Les variétés du climat, celles des différents sols, sont les causes de nombreuses difficultés; car, bien qu'avec le temps et un travail raisonné tous les sols puissent arriver au même degré de fécondité, ce ne sera jamais spontanément qu'on y parviendra: d'abord il faudra toujours se plier aux exigences du climat, et les inconvénients des différents qualités de sols ne peuvent disparaître qu'à la longue, à l'aide des procédés et des bonnes méthodes signalées par la théorie et justifiées par la pratique.

C'est en mettant scrupuleusement en pratique les principes de l'agriculture que les cultivateurs amèneront avec le temps le sol qu'ils exploitent, quelle qu'en soit la mauvaise nature, au plus haut degré de production et de perfection. Nous devons toutefois recommander encore ici de bien consulter le climat du sol que l'on exploite avant de fixer définitivement les assolements; car un climat non convenable à la végétation des plantes que l'on emploie à former les assolements paralyse tous les soins de culture et tous les efforts des praticiens; sous un climat contraire, les plus grands travaux, les plus grands frais sont inutiles et sans fruit.

La terre est la même partout, mais les climats changent à des distances très rapprochées. Les variétés atmosphériques influent si fort sur la plus ou

moins grande végétation et sur la plus ou moins grande abondance des produits, que les cultivateurs ne sauraient trop étudier ceux de ces produits qui conviennent le mieux au climat du sol qu'ils exploitent.

Effets de la bonne culture sur les plantes.

Toutes les plantes, et particulièrement le blé, demandent une culture soignée, ne laissant rien à désirer dans toutes leurs parties pour donner de bons produits. Partout un arpent de terre convenablement cultivée et ensemencée avec soin peut, par le seul fait du bien faire, produire le double, le triple et même le quadruple d'un arpent ensemencé sans attention, sur un sol mal labouré, infesté de mauvaises herbes et sans aucun choix de semences, lors même que dans les deux cas la terre serait de même nature et également fumée avec des engrais purement identiques.

Les terres vierges.

Nous appelons terres vierges celles qui doivent tout à la nature; celles qui, dès le principe, furent largement dotées de principes fécondants et dans lesquelles, depuis une longue série de siècles, tous les débris végétaux et animaux qu'elles ont produits se sont accumulés et enfouis. Ces terres vierges se composent conséquemment, en grande partie, de terreau végétal, ce qui leur donne une grande force de végétation et permet d'en obtenir des produits abondants sans engrais pendant quelques années; mais si on les fait produire trop longtemps sans rien leur restituer de leurs produits, loin que la fécondité de ces terres soit de longue durée, elles finiront par devenir stériles.

Souvent nous entendons dire que les terres vierges du Saguenay et du Nord-Ouest sont inépuisables par la couche profonde de bonne terre, qu'on peut les cultiver longtemps, sans avoir à se servir d'engrais; mais il ne faut pas trop se reposer sur cette richesse apparente même réelle du sol, car on sera obligé de les cultiver comme on le fait dans les anciens établissements, c'est-à-dire d'employer les engrais pour féconder la terre que l'on aura laissée s'appauvrir en ne rendant pas à la terre, sous forme d'engrais, ce qu'on lui aura enlevé par une culture trop prolongée.

C'est par cette imprévoyance que souvent les propriétaires d'anciennes terres qu'ils ont épuisées, sont obligés de chercher sur des terres nouvelles leurs moyens d'existence; ils sont obligés d'aller chercher ailleurs la fécondité qui n'est plus dans le sol qu'ils ont épuisé par des produits successifs, sans fournir aucun engrais à la terre, et parce qu'ils savent qu'ils trouveront mieux ailleurs.

La fécondité extrême de la terre vierge n'est donc pas une propriété naturelle; elle lui vient des moyens artificiels, ouvrage de la nature. Ainsi donc, toutes les fois qu'un cultivateur voudra donner de la fécondité au sol qu'il cultive, il devra le fumer, le cultiver en suivant en tous points les principes de l'assolement; en persistant dans cette voie, il amènera son sol au plus haut degré de production.

Ce sont là les moyens qui constituent la base de la bonne agriculture; à l'aide de ces moyens, avec un peu de discernement et de savoir, il sera toujours

facile de rendre la terre très productive. Pourquoi donc s'abandonner à la routine, lorsqu'il est si facile d'arriver à des résultats avantageux en suivant les bons principes, les bonnes méthodes, établis sur le raisonnement, et que, comme journaliste agricole, nous nous faisons toujours un devoir d'indiquer à nos lecteurs.

Ce point que nous venons de traiter est d'une grande importance, et les cultivateurs établis sur des terres nouvelles devraient en tirer profit. Au Saguenay, surtout, sous prétexte que les terres sont d'une fertilité sans pareil, on se livre guère à l'élevage du bétail. Il est vrai, surtout au point de vue de la production du bétail comme engrais, que le marché n'est pas avantageux, vu l'éloignement des marchés; mais tout au moins on pourrait se livrer à l'exploitation du beurre et du fromage, qui sont d'un transport plus facile. Sachons-le: pas de bétail, pas d'agriculture; par conséquent pas de pain, dans un avenir trop rapproché.

Importance des engrais en agriculture.

Pour rendre l'agriculture prospère, on ne saurait trop se procurer des engrais de tout genre, et les employer utilement; négliger certaines substances fertilisantes, enlever tous ses produits à la terre sans jamais rien lui substituer, le mal cultiver, c'est la ruiner, c'est ruiner le cultivateur qui la cultive, qui l'exploite.

La terre n'est pas ingrate, elle rend avec un fort intérêt tout ce qu'on lui donne, soit en engrais, soit en travaux de culture; ses produits sont d'autant plus abondants que les travaux de culture ont été mieux exécutés, que les engrais sont meilleurs et plus abondamment enfouis dans la couche végétale, sans cependant outrepasser les besoins de la nature.

Causes de ruine chez un grand nombre de cultivateurs.

L'une des principales causes de la ruine d'un grand nombre de cultivateurs-propriétaires, est la funeste passion d'acheter des parcelles de terre pour agrandir la propriété qu'ils possèdent déjà, faisant cet achat lorsqu'ils n'ont pas souvent une piastre pour la payer, ce qui les oblige à payer un intérêt bien au-dessus des produits de la terre. Ce cultivateur se met ainsi à la gêne, au point que non seulement il ne peut pas payer la parcelle nouvellement acquise; mais même, ne pouvant plus se livrer à aucune spéculation fructueuse, il grève chaque année sa propriété de manière à se voir forcé de la vendre avec les parcelles, pour payer ses dettes.

Une autre habitude non moins funeste est celle qui porte ce cultivateur ainsi endetté, ou n'ayant que de faibles ressources qu'il pourrait employer à l'amélioration de sa terre, à faire de son fils un homme de profession, en cherchant à lui faire donner une éducation au-dessus de ses moyens. Il résulte que le père se ruine, que le fils n'acquiert qu'une demi-instruction qui ne lui permet ni une profession ni l'occupation d'un emploi lucratif: cependant il regarde comme trop au-dessous de lui de cultiver la terre; dans cette position fâcheuse, ne pouvant arriver à rien, il prend

le plus souvent le chemin des Etats-Unis ; dédaignant la culture de la terre, n'ayant aucun métier, il est alors obligé de se faire journalier.

Cela n'arriverait pas si les pères de famille se rendaient compte de ce que coûte l'éducation d'un jeune homme qui se destine au barreau, au notariat ou à la médecine ; des chances de succès et du salaire que retirent ceux qui sont parvenus. Ils verraient ce que coûte cette éducation ; qu'un grand nombre de sujets échouent, et que plusieurs de ceux qui réussissent ont peine à rencontrer leurs dépenses de tous les jours. Ils verraient que rien n'est plus difficile que de parvenir aux emplois, qui ont toujours cent demandeurs pour un heureux ; alors peut-être ils emploieraient leur argent à faire donner à leurs enfants une éducation essentiellement agricole qui pût en faire de bons cultivateurs, des hommes de bien, à l'aise, de bons citoyens qui ne rougiraient pas d'être les fils de leurs pères ; nos écoles d'agriculture seraient alors plus fréquentées, la culture intelligente serait à l'ordre du jour et nos terres y gagneraient par une production abondante qui amènerait l'aisance dans les familles de nos cultivateurs qui se plaignent que l'agriculture ne paie pas.

Bénéfices de l'engraissement du bétail.

Le bénéfice de l'engraissement du bétail est subordonné à l'abondance et au prix des fourrages. Le cultivateur qui en achète fait toujours une mauvaise spéculation.

Le cultivateur qui engraisse dehors et à l'étable doit sacrifier pour chaque bœuf une étendue de pré qui suffirait au pâturage de deux vaches bonnes laitières ou de deux bœufs de travail ; d'un autre côté, les bœufs à l'engrais sont beaucoup plus difficiles que les autres bêtes bovines sur leur nourriture ; ils dédaignent un grand nombre de plantes dont s'accoutument les chevaux ; les plantes grossières, rebutées, pullulent et la prairie se détériore graduellement.

Si l'herbage était porté à l'étable, il ne faudrait pas le tiers de la prairie livré au pâturage pour alimenter le bœuf à l'engrais. C'est, au reste, fort rarement qu'on apporte à l'étable de l'herbe verte pour engraisser les bœufs ; il serait cependant utile de commencer, quand on peut, par ce genre d'alimentation.

L'engrais de pouture, bien plus rationnel, comme nous l'avons dit, que celui de pâturage, se fait avec du foin, des racines, des farineux, des huileux et des résidus de fabriques.

C'est au cultivateur à créer la plus grande quantité de fourrage possible, car la prospérité de l'agriculture est dans l'abondance du fourrage ; il en vendra s'il se trouve dans le voisinage du marché et s'il y fait son profit. Il verra s'il lui est plus avantageux d'employer l'excédant de ses fourrages, ou le tout à la nourriture de son bétail qu'il destine à la laiterie ou à l'engraissement ; il se déterminera, à cet égard, d'après les localités.

Nécessité de restituer à la terre une partie de ses produits.

La divine Providence, en créant la terre et les produits, leur a donné les moyens d'existence, les mo-

yens de se perpétuer. Les produits n'ont pas été entièrement et exclusivement créés pour l'homme et les animaux, ils ont encore reçu mission de se régénérer par leurs débris en décomposition : ce sont ces débris que nous appelons engrais verts, et qui, employés simultanément avec les travaux de culture, fécondent la terre et la rendent productive.

Nous ferons remarquer ici que les débris végétaux et animaux fournissent toujours plus de substances végétales que les végétaux et animaux produits n'en ont reçu de la terre. Il résulte de là que plus la terre produit, plus elle doit produire, si toutefois tous les débris de ses productions lui sont soigneusement restitués. La terre, comme tous les êtres vivants, grandit chaque jour et grandira jusqu'à ce qu'elle ne produise plus.

Dans une exploitation rurale bien dirigée, tous les débris végétaux et animaux de l'année doivent suffire à donner, l'année suivante, un produit plus abondant ; ce n'est même qu'en procédant ainsi que l'on pourra toujours pourvoir aux besoins d'une agriculture productive et peu coûteuse, rien n'étant plus ruineux en agriculture que d'acheter les engrais.

Ce sont les débris végétaux et animaux qui font grandir la terre, et qui augmentent chaque année la couche végétale.

Les débris végétaux et animaux se présentent sous différents degrés de décomposition et de combinaison ; ce sont ces degrés qu'il est fort important de bien connaître, pour pouvoir apprécier la valeur des engrais et les employer utilement : l'ignorance, sur ce point, en fait négliger beaucoup qui sont souvent les meilleurs.

Apiculture.

Du transport des ruches.—Le temps qui convient le mieux pour le transport des ruches est l'hiver, quand il fait froid et que le temps est couvert. Les transporter par un temps chaud, doux ou pluvieux, on s'expose à les perdre, les abeilles étant, pendant le voyage, dans un mouvement continu qui leur procure beaucoup de chaleur.

Si l'on était obligé de les transporter dans le printemps ou dans l'été, il ne faudrait s'en occuper que pendant la nuit ; et si ces ruches ne venaient que d'une certaine distance, il serait prudent de les tenir fermées pendant trois ou quatre jours, pour éviter que les abeilles ne retournent à l'endroit d'où elles viennent : inconvénient qui n'arrive jamais l'hiver.

Quand on voudra transporter des ruches pendant l'été, ce sera le soir ou le grand matin qu'on devra les préparer ; s'il fait froid, on pourra y procéder toutes les heures de la journée sans danger, de la manière que nous allons indiquer.

On commence par étendre par terre, vis-à-vis des ruches, des linges assez grands pour les envelopper, sinon en totalité, au moins jusqu'à la moitié. Les linges doivent être propres, sans trous, d'une toile un peu claire ; le canevas serait préférable.

On détache ensuite chaque ruche de son support, on l'examine en la penchant de côté, et on la place sur le linge. Tous ces mouvements doivent se faire avec promptitude et sans secousses.

Si les abeilles sortent pendant ce déplacement, on attendra qu'elles soient rentrées avant d'envelopper les ruches; il sera bon de mettre quelque chose sous leur bord pour faciliter la retraite des abeilles.

Lorsqu'il n'y a plus à craindre d'écraser les abeilles, on relève le linge tout autour de la ruche: une autre personne passe une corde disposée à nœud coulant qu'on descend à trois ou quatre doigts du bord de la ruche; on la serre un peu d'abord, puis on tire en haut et tout autour du linge qui l'enveloppe, afin qu'il s'applique bien contre son ouverture, en prenant garde qu'il n'y ait point de gros plis qui laisseraient des passages aux abeilles. Après avoir pris toutes ces précautions, on serrera la corde fortement, on fera deux ou trois tours autour de la ruche et on l'arrêtera solidement.

Tout étant disposé comme nous venons de le dire, on placera les ruches dans des paniers, on mettra les plus pesantes les premières, la bouche en haut; on les assujettira avec du bois, de manière qu'elles ne puissent pas vaciller, sans les trop presser.

Lorsqu'on a plusieurs ruches à mettre les unes sur les autres, il faut séparer les supérieures des inférieures par des cloisons en bois, ou par des planches qu'on place sur les ouvertures des ruches du fond, afin de faciliter la circulation de l'air.

On ne doit jamais se servir de charrette pour le transport des ruches: elles seraient infailliblement détruites par les cahots.

Choses et autres.

Protection à l'agriculture.—Lorsque Sully, protégeant l'agriculture faisait planter le murier dans le midi de la France, reconnaissait que les prairies de toute nature étaient les mamelles de l'Etat, lorsqu'il faisait d'autres améliorations, qui toutes tendaient à rendre la France plus prospère, plus heureuse, il faisait de la bonne politique.

Lorsque Louis XIV, au lieu d'employer l'argent de la France à faire prospérer l'agriculture, l'industrie pour rendre son peuple plus heureux faisait broyer cet argent dans des mortiers pour satisfaire son amour-propre, il faisait de la mauvaise politique.

Que ceux qui ont la mission et les moyens aident efficacement l'agriculture, honorent de leur protection ceux qui s'en occupent, alors non-seulement nous verrons cesser l'émigration de nos populations rurales vers nos villes et les Etats-Unis, mais nous y verrons arriver les bras qui quittaient la charrue, plus encore les ouvriers qui encombraient les villes, versant leur trop plein de population dans les champs pour y travailler à la prospérité de l'agriculture, ce ne sera plus le travail qui manquera aux bras, mais les bras qui manqueront au travail.

Tout cultivateur qui ferait prospérer les produits des champs par des améliorations agricoles raisonnées, qui par son travail, par les engrais qu'il emploierait, changerait la nature du sol qu'il exploite, c'est-à-dire celui qui donnerait un haut degré de fécondité à un sol inculte, ou mal cultivé antérieurement, ou de mauvaise nature, celui qui introduirait des cultures nouvelles utiles, aurait certainement droit à la reconnaissance de son pays.

Ce n'est pas avec de faibles encouragements jetés çà et là, trop souvent sans discernement et toujours sans profit, qu'on cicatrisera la plaie profonde qui afflige l'agriculture: aux grands maux il faut appliquer les grands remèdes.

Choix des semences pour la culture des céréales.—Le choix des semences n'est pas la chose la moins importante de la science agricole; les bons et les mauvais produits dépendent souvent de la qualité de la graine mise en terre.

Les graines destinées à servir de semence doivent être lisses, d'une couleur naturelle, venir de sujets bons et vigoureux. Lorsqu'une plante destinée à fournir de la graine porte plusieurs tiges devant donner de la semence, celle venue sur les

plus fortes tiges qui dominent les autres, est ordinairement la meilleure. Toute graine venant des ramilles de plantes faibles, toutes graines ridées, chétives et de couleur verdâtre, sont de mauvaises semences dont on doit avoir garde de se servir, parce que ces graines, manquant de maturité et de force, ne peuvent fournir des plantes que d'une végétation chétive, si toutefois elles en fournissent, car le plus souvent elles ne lèvent pas.

RECETTES

Les maux de dents.

Le plus sûr moyen de guérir les maux de dents serait de les faire arracher; mais comme c'est là une bien dure extrémité, nous allons indiquer quelques moyens propres à apporter du soulagement aux cruelles souffrances de cette maladie qui d'ailleurs n'est jamais dangereuse quoiqu'elle soit douloureuse.

L'essence de girofle dans laquelle on trempe un peu de coton que l'on applique sur la partie souffrante, les gargarismes d'eau-de-vie sur la partie malade, la brûlure de la carie avec une aiguille à bas chauffée à rouge, l'application d'un peu de miel sur la partie malade, sont autant de moyens qui soulagent momentanément, lorsqu'ils peuvent atteindre la partie malade; mais ils n'empêcheront pas le retour du mal à des époques plus ou moins reculées: il sera donc toujours mieux de chercher à prévenir les maux de dents, que d'essayer les guérir.

Pour prévenir les maux de dents, quand on y est est sujet, on évitera de se tenir dans les courants d'air, de s'exposer à l'humidité, à la rosée du matin et du soir, ou encore de se tenir la tête et les bras nus à la fraîcheur, car ce sont là autant de causes qui les occasionnent.

Moyen de rétablir de la viande fraîche

Lorsque la viande commence à donner l'odeur, on la lavera d'abord dans de l'eau bien fraîche; on la placera ensuite dans un pot avec de l'eau et du charbon de bois, pilé; on la mettra ainsi au feu, et on la laissera bouillir pendant deux minutes. On tirera alors la viande, que l'on laissera refroidir, après quoi on la lavera bien avec de l'eau fraîche, pour enlever entièrement la poussière de charbon. Cette préparation terminée, on fera cuire la viande comme à l'ordinaire. Le bouillon et le bouilli, sans être aussi bons que fait avec de la viande fraîche, sont cependant très mangeables.

En vente au Bureau de la " Gazette des Campagnes. "

VENGEANCE ou SCÈNE AU DÉSERT.—Prix: 35 cts.

LE TRESOR DES PAUVRES, suivi de plusieurs autres histoires.—Prix, 40 cts.

LES COMPAGNONS DE MINUIT.—Prix, 30 cts.

L'ŒIL DU DIABLE.—VENGEANCE D'UN JUIF, les deux brochés en un seul volume.—Prix du volume, 40 cts.

CAPTIVE ET BOURREAU.—LES ÉPREUVES D'UN ORPHELIN, par Chs A. Gauvreau, les deux brochés en un seul volume.—Prix, 30 cts.

LE DRAME DE MARCELY.—LA FAMILLE HÉBERT les deux brochés en un seul volume.—Prix, 25 cts.

LA FILLE DU MARQUIS.—Prix, 30 cts.

LES VOLONTAIRES AMÉRICAINS.—AMOUR ENTRE DEUX CERCUEILS.—UN DRAME DANS LA GROTTÉ D'AZUR, les trois brochés en un seul volume.—Prix, 35 cts.

LE SUPPLIÉ VIVANT.—Prix, 30 cts.

LUCY DE POLEYMIEUX.—Prix, 30 cts.

Feuilleton contenant vingt-quatre histoires très intéressantes, 234 pages.—Prix, 45 cts.

LA CHARRUE ET LE COMPTOIR.—Prix, 30 cts.

Tous ces volumes, du format de la Gazette des Campagnes et brochés, seront expédiés par la poste aux prix indiqués, à tous ceux qui en feront la demande à

HECTOR A. PROULX,

Gérant de la Gazette des Campagnes.